



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
Genève



# La liberté d'entreprendre et le partenariat social

**Blaise Matthey**

Directeur Général

19 juin 2015



# Partenariat social

Bénéfique pour les entreprises?  
Nécessaire?



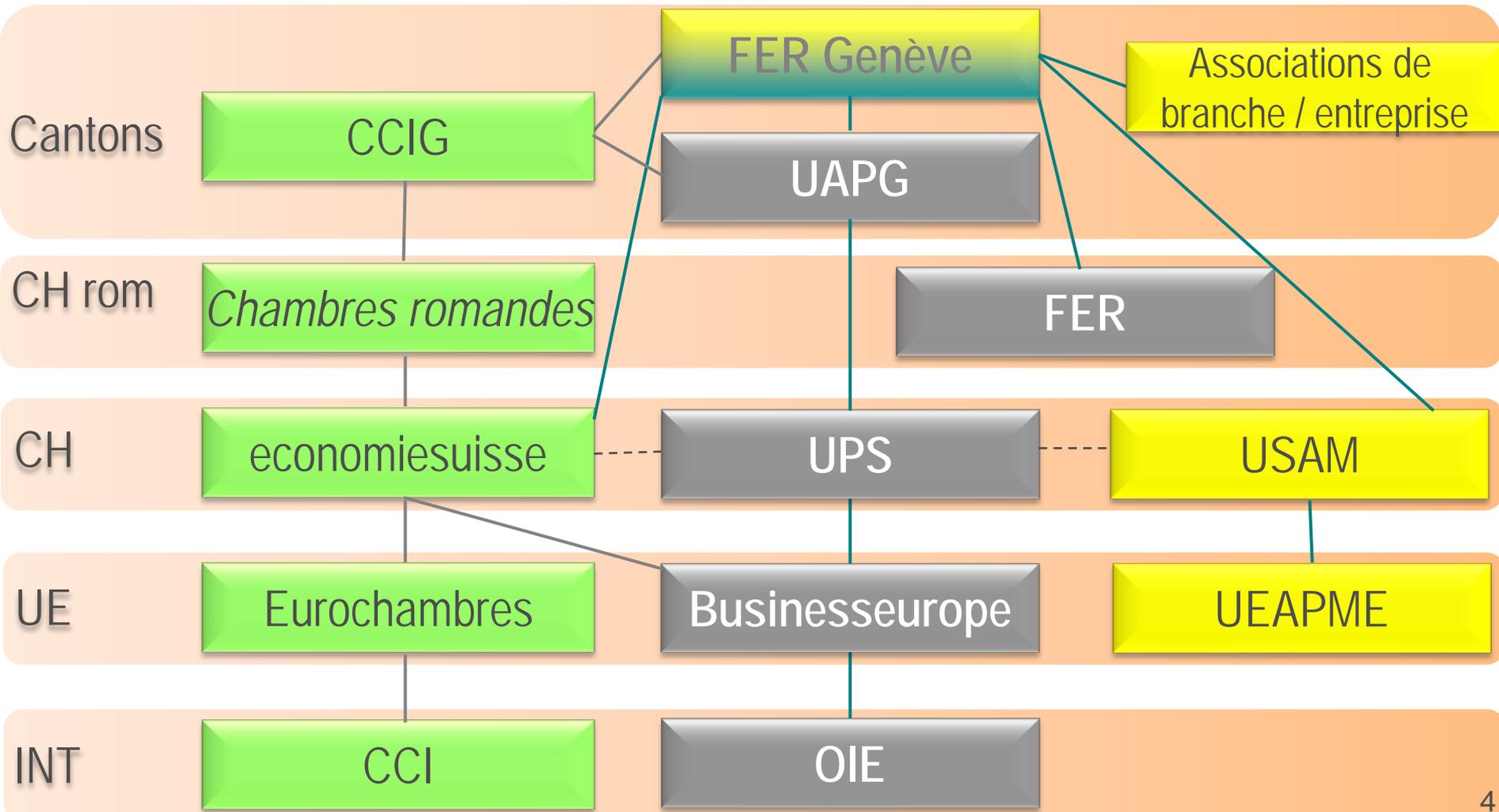
## I) Définitions

### ➤ Partenariat social

- Basé sur les droits fondamentaux (liberté personnelle, liberté économique, liberté d'association et liberté syndicale)
- Dialogue
  - Entre employeurs et travailleurs
  - Indépendamment de l'Etat
  - Porte sur le cadre politique
  - Et sur le cadre économique



## II) Les acteurs du côté patronal et leur rôle





### III) Les objectifs et les conditions du dialogue social

- Objectif du dialogue social
  - Maintenir / développer une économie forte afin de fournir des emplois
  
- Obligations des parties
  - Bonne foi → bannir les comportements déloyaux et les affirmations erronées
  - Bonne volonté
  - Respect
  - Approche économique basée sur la compétitivité
  - Représentativité des parties



## IV) Les lignes directrices du côté patronal

### a. Marché du travail

#### 1. Formation

Collaboration entre :

- Les organisations professionnelles et économiques, syndicats compris !
- Et les autorités

De la formation initiale à la formation supérieure , incluant la formation continue

Prise en compte des besoins des apprentis / apprenants et des entreprises

#### 2. Ouverture et flexibilité

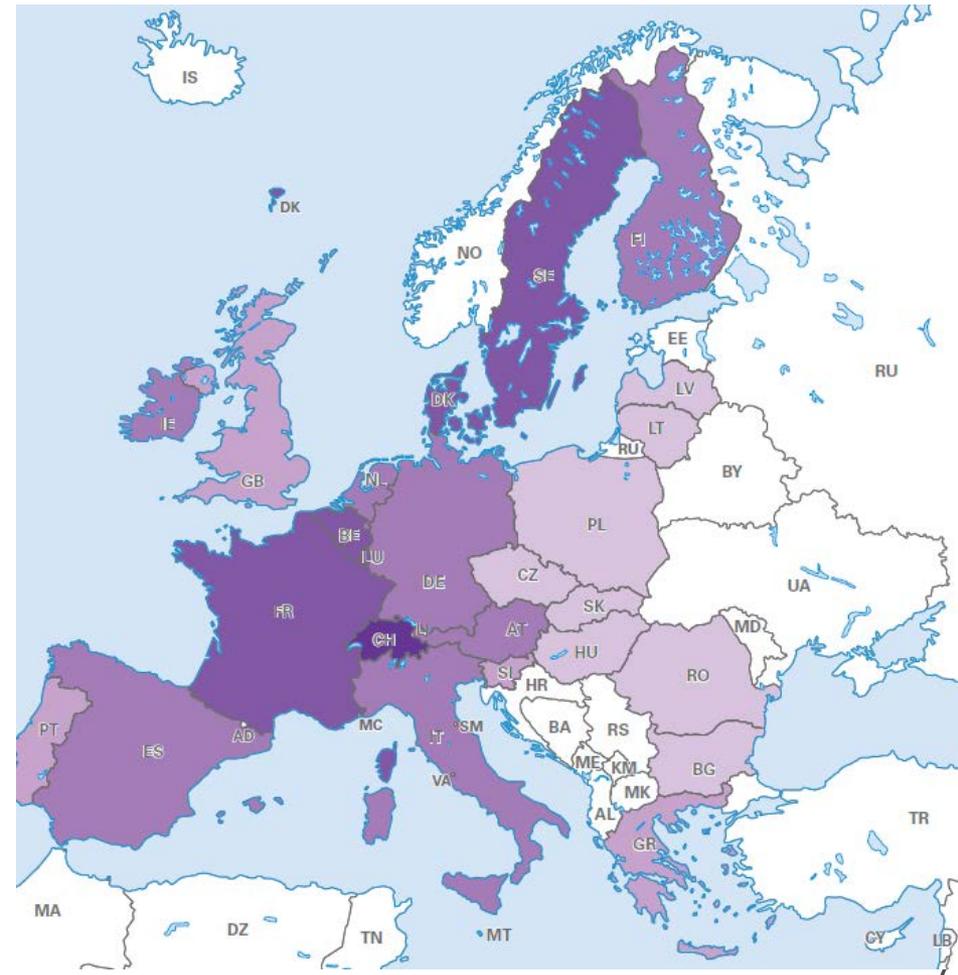
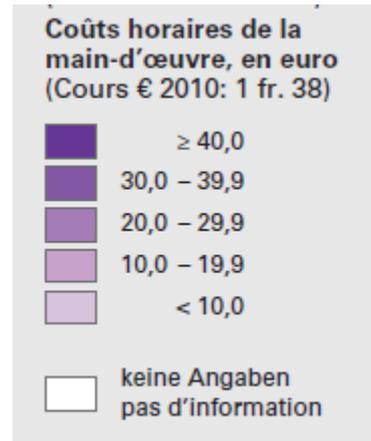
- Faciliter la venue de main-d'œuvre qualifiée → d'importance vitale pour les entreprises
- Flexibiliser le travail dans les entreprises pour s'adapter au mode de vie d'aujourd'hui



## IV) Les lignes directrices du côté patronal

b. Place économique suisse  
Coûts horaires du travail parmi les  
plus élevés du monde !

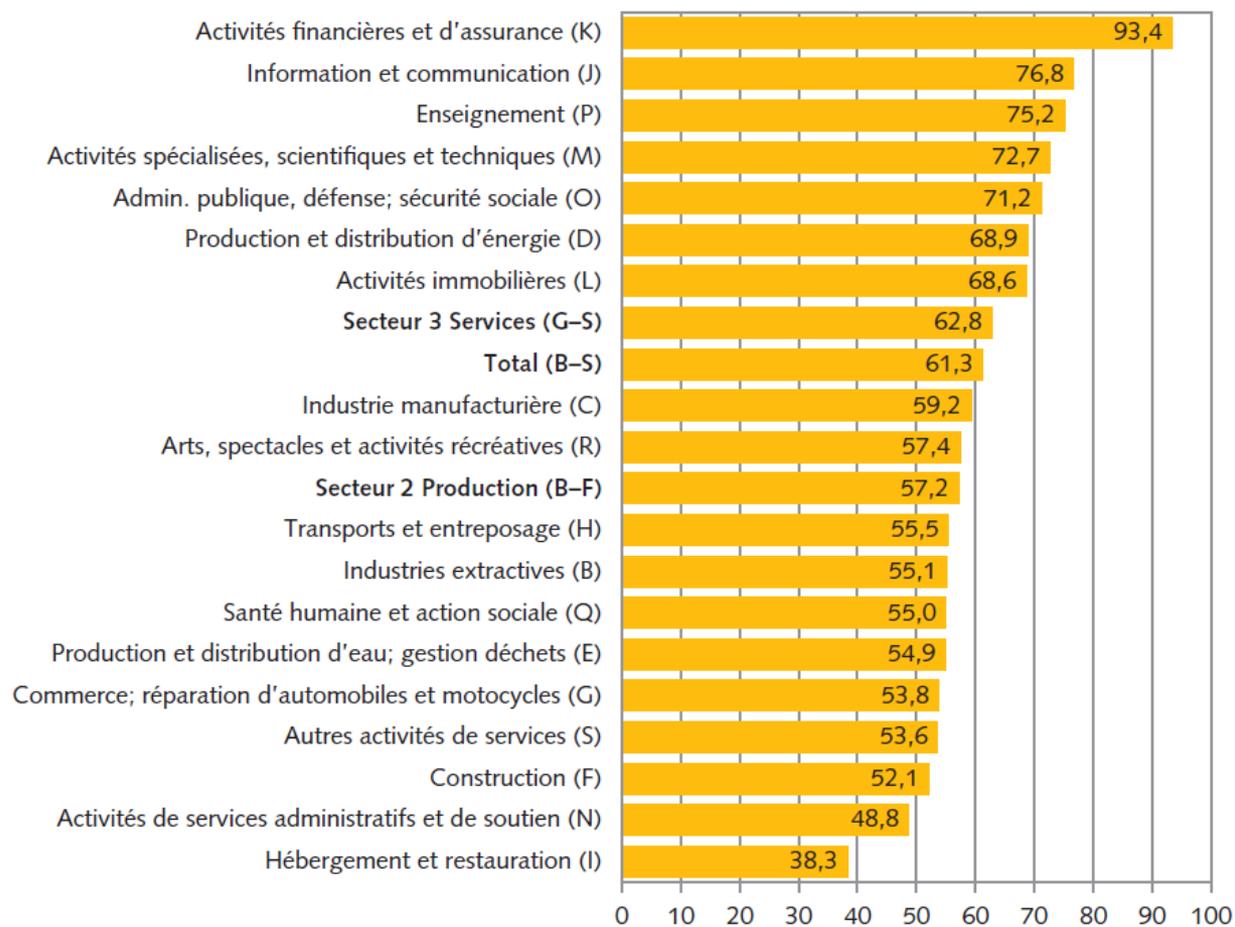
→ Il faut donc combattre les facteurs  
d'aggravation des coûts salariaux  
en s'opposant aux mécanismes  
bloquants





## Coûts de la main-d'œuvre par heure travaillée selon les sections économiques, en 2012

Suisse (secteur privé et secteur public), y compris les apprentis, en francs





#### IV) Les lignes directrices du côté patronal

##### c. Principe de flexicurité

- Flexibilité des normes du marché du travail + assurance pour protéger les travailleurs contre les aléas du marché du travail et assurer leur retraite
- Efficacité du système de sécurité sociale suisse

##### d. Poursuite du dialogue social et de la paix du travail

###### Partenariat social :

- Il est le fruit de concessions réciproques
- La CCT en est l'instrument privilégié



## IV) Les lignes directrices du côté patronal

### e. Les incertitudes autour du dialogue social

#### 1. Globalisation

- Structure de direction mobile → difficultés dues aux changements de partenaires

#### 2. Individualisme

- Solidarité remise en cause
- Partenariat social est un concept peu glamour
- Repose sur des bases qui diminuent



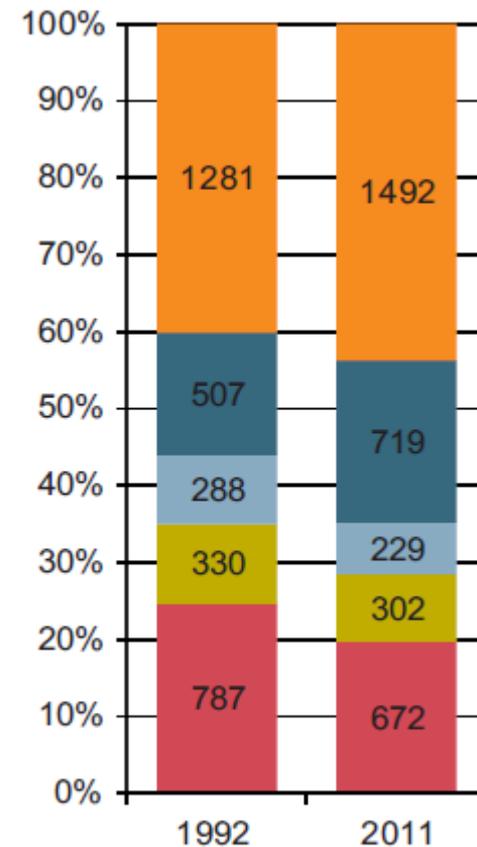
## IV) Les lignes directrices du côté patronal

### 3. Evolution des métiers

- Dans une usine de machines, environ 50% des personnes travaillent dans les services et non à la production
- Elévation des qualifications
- Disparition de certains métiers
- Difficultés de créer de nouvelles relations entre partenaires dans les nouveaux métiers



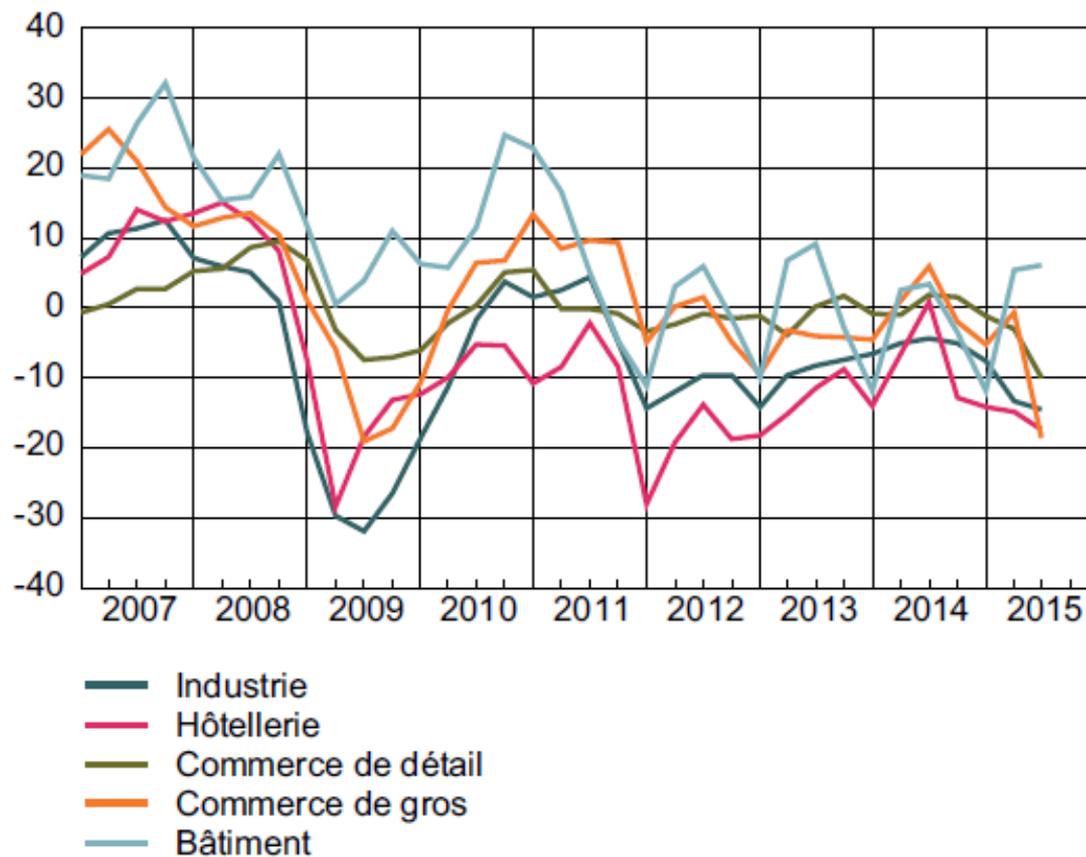
### Variation de la répartition de l'emploi





## IV) Les lignes directrices du côté patronal

**G 7 : Indicateur KOF de l'emploi par secteur**





## IV) Les lignes directrices du côté patronal

4. Approche médiatique
  - Médiatisation accrue des conflits
  - Induit leur banalisation
  - Et influence les discussions qui peuvent devenir publiques
  
5. Rôle de l'Etat et politisation des relations industrielles
  - La voie politique permet d'obtenir des résultats
  - Mais elle est nuisible à long terme au partenariat social



#### IV) Les lignes directrices du côté patronal

6. Représentativité des organisations, leurs membres et leurs prestations
  - Tendance à une structure individuelle (diminution du nbre d'associations)
  - Glissement du partenariat social de branche vers un partenariat cadre
  - Organisations patronales doivent proposer des services afin de mieux fédérer et de pouvoir assurer la défense des diverses professions



## V) Conclusion

La liberté d'entreprendre et le dialogue social  
sont compatibles

[www.fer-ge.ch](http://www.fer-ge.ch)